

## **Rapport n°10**

### **Messa à dispusizione di gràtisi di un lucale cullucatu carrughju Paul Giacobbi à prò di a missione lucale di Bastia**

Mise à disposition gratuite d'un local sis avenue Paul Giacobbi au bénéfice de la mission locale de Bastia

Le bâtiment B de l'ancien collège de Montesoru doit faire l'objet prochainement d'une démolition qui nécessitera de reloger ses occupants actuels dont l'Association « Mission Locale de Bastia » qui a pour objectif de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans révolus de résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement mais aussi d'expertise, d'observation et d'évaluation.

Pour rappel, cette dernière occupe actuellement à titre gratuit, des locaux d'une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup>.

La Commune soutient la Mission locale dans la poursuite de ses objectifs. Ne disposant pas de locaux disponibles, elle a décidé dans un premier temps de passer un contrat de location avec la SCI Résidence Plein Sud représentée par M. Georges FRANCESCHETTI , pour un local sis avenue Paul GIACOBBI d'une superficie d'environ 245 m<sup>2</sup> puis dans un second temps de mettre ce dernier gratuitement à disposition de la Mission Locale.

Le coût mensuel de cette location s'élève à 2 650 € soit un coût annuel de 31 800€ charges comprises (taxes foncières, taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, charges de syndic). Un contrat de bail avec prise d'effet au 4 décembre 2023 (projet ci-joint) et une décision seront établis en ce sens.

**NB :** *Dans le cadre de la délibération en date du 15 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales, il ne sera pas demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la location du local, cette compétence étant attribuée au Maire dans le cadre du louage de chose*

Un contrat de sous-location sera rédigé afin de formaliser la mise à disposition gratuite du local au bénéfice de la Mission Locale (projet ci-joint). Le coût des fluides, de la téléphonie d'Internet et du ménage sera quant à lui pris en charge par la Mission Locale.

La valeur locative annuelle de ces locaux est de 31 800 €. La Mission Locale s'engage à valoriser dans ses comptes cet avantage en nature.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- De passer un contrat de sous-location à titre gratuit au bénéfice de la Mission Locale de Bastia pour un local d'environ 245 m<sup>2</sup> sis avenue Paul Giacobbi tel que figurant en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de sous location et tous documents afférents à ce dossier.